

252

FRG 1-31477

Case
FRG
25231

Evénemens

remarquables & intéressans,

à l'occasion

des Décrets de l'auguste Assemblée
nationale , concernant l'éligibilité de
MM. les Comédiens , le Bourreau &
les Juifs.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

par Sirvan

Eyphemens

remarquables de indifférence

à l'usage

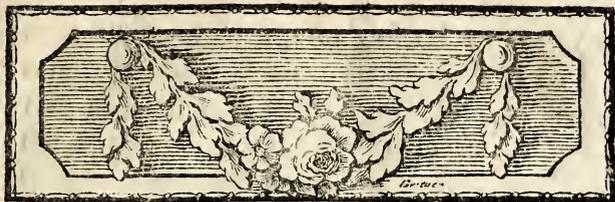
des Français de l'Isle de Madag.

par M. de la Harpe, Comte de la Rochelle

Paris, chez la Citoyenne Lesclapart, Palais National

à la Lib.

1790



EXTRAIT

DE LA SÉANCE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du Lundi 24 Décembre 1789.

LA question du jour étoit l'éligibilité des Comédiens, des Juifs & du Bourreau aux assemblées politiques de France.

Jean-Jacques Rôuffeau, ancien citoyen de Geneve & Député de la vallée de Montmorency, monta le premier à la tribune, & dit :

« MESSIEURS, dans les commencemens de votre assemblée, vous avez trop suivi mes opinions, & maintenant j'ai lieu de craindre

A

que vous ne les suiviez pas assez. Vous avez fait de grandes fautes , en étendant trop mes principes , & vous risquez d'en faire de plus grandes , en étendant encore davantage vos conséquences. M'avez-vous donc réservé pour me compromettre aux yeux de l'univers & de la postérité , tantôt en m'écoutant , & tantôt en ne m'écoutant pas ?

» Vous voulez faire des loix , MESSIEURS , & vous en faites ; c'est votre goût , c'est votre passion ; j'essaierois inutilement de la réprimer ; mais ne pouvez - vous la diriger ? Ecoutez-moi , MESSIEURS.

» Dans le fond , l'institution des loix n'est pas une chose si merveilleuse , qu'avec du sens et de l'équité tout homme ne pût bien trouver de lui-même celles qui , bien observées , seroient le plus utiles à la société. Où est le plus petit écolier de droit qui ne dressera pas un code d'une morale aussi pure que celle des loix de Platon ? Mais ce n'est pas de cela seul qu'il s'agit ; c'est d'approprier tellement ce code au peuple pour lequel il est fait , & aux choses sur lesquelles on y statue , que son exécution s'ensuive du seul concours de ses convenances ; c'est d'imposer au peuple , à l'exemple de Solon , moins les meilleures loix en elles-mêmes , que les

meilleures qu'il puisse comporter dans la situation donnée ; autrement il vaut encore mieux laisser subsister les défords , que de les prévenir ou d'y pourvoir par des loix qui ne seront point observées ; car , sans remédier au mal , c'est encore avilir les loix.

» Après ces réflexions générales , qui ne sont point étrangères ici , je passe à la question du jour.

» Vous demandez d'abord , MESSIEURS , si vous accorderez aux Comédiens tous les droits civils & politiques qui appartiennent aux vrais citoyens.

» La question est neuve pour la France , pour l'Europe , pour l'univers même ; c'est ce qui vous la fait paroître grande ; mais j'ai bien peur que ce ne soit cela même qui la fasse paroître ridicule : car remarquez , MESSIEURS , que la nouveauté d'une question de morale , que les hommes de tous les temps & de tous les gouvernements ont résolu de la même manière , est déjà un très-fort préjugé contre elle , à moins que vous ne prétendiez , MESSIEURS , que la raison humaine vous attendoit exprès depuis cent siècles , pour apprendre aux hommes de tous les temps & de tous les pays , que vous seuls connoissez la raison.

» Je ne fais si vous l'entendez ainfi ; mais je doute que le genre humain en convienne. Quoi qu'il en soit de ce préjugé contre la question que vous agitez , il faut l'examiner dans le fond.

» En commençant par observer les faits avant de raisonner sur les causes , je vois en général que l'état de Comédien est un état de licence & de mauvaises mœurs ; que les hommes y sont livrés au désordre ; que les femmes y menent une vie scandaleuse ; que les uns & les autres , avarés & prodigues tout-à-la-fois , toujours accablés de dettes , & toujours versant l'argent à pleines mains , sont aussi peu retenus sur leurs dissipations , que peu scrupuleux sur les moyens d'y pourvoir. Je vois encore que , par tout pays , leur profession est déshonorante ; que ceux qui l'exercent , excommuniés ou non , sont par-tout méprisés , & qu'à Paris même , où ils ont plus de considération & une meilleure conduite que par-tout ailleurs , un bourgeois craindrait de fréquenter ces mêmes Comédiens qu'on voit tous les jours à la table des Grands. Une troisième observation , non moins importante , est que ce dédain est plus fort par-tout où les mœurs sont plus pures , & qu'il y a des pays d'innocence & de simplicité , où le métier

de Comédien est presque en horreur. Voilà des faits incontestables. Vous me direz qu'il n'en résulte que des préjugés. J'en conviens : mais ces préjugés étant universels, il faut leur chercher une cause universelle, & je ne vois pas qu'on la puisse trouver ailleurs que dans la profession même à laquelle ils se rapportent. A cela vous répondez que les Comédiens ne se rendent méprisables que parce qu'on les méprise ; mais pourquoi les eût-on méprisés, s'ils n'eussent été méprisables ? Pourquoi penseroit-on plus mal de leur état que des autres, s'il n'avoit rien qui l'en distinguât ? Voilà ce qu'il faudroit examiner, peut-être, avant de les justifier aux dépens du public.

» Je pourrois imputer ces préjugés aux déclamations des Prêtres, si je ne les trouvois établis chez les Romains avant la naissance du christianisme, & non-seulement courans vaguement dans l'esprit du peuple, mais autorisés par des loix expressees, qui déclaroient les Acteurs infames, leur ôtoient le titre & les droits de Citoyens Romains, & mettoient les Actrices au rang des prostituées. Ici toute autre raison manque, hors celle qui se tire de la nature de la chose. Les Prêtres païens & les dévots, plus favorables que

contraires à des spectacles qui faisoient partie des jeux, consacrés à la religion, n'avoient aucun intérêt à les décrier, & ne les décrioient pas en effet. Cependant, on pouvoit dès-lors se récrier, comme vous faites, sur l'inconséquence de déshonorer des gens qu'on protège, qu'on paie, qu'on pensionne, ce qui, à vrai dire, ne me paroît pas si étrange qu'à vous : car il est à propos quelquefois que l'Etat encourage & protège des professions déshonorantes, mais utiles, sans que ceux qui les exercent en doivent être plus considérés pour cela.

» Quand les loix des Romains déclaroient les Comédiens infâmes, étoit-ce dans le dessein d'en déshonorer la profession ? Quelle eût été l'utilité d'une disposition si cruelle ? Elles ne la déshonoroient point, elles rendoient seulement authentique le déshonneur qui en est inséparable : car jamais les bonnes loix ne changent la nature des choses, elles ne font que la suivre, & celles-là seules sont observées. Il ne s'agit donc pas de crier d'abord contre les préjugés, mais de savoir premièrement si ce n'est que des préjugés, si la profession de Comédien n'est point, en effet, déshonorante en elle-même : car, si par malheur elle l'est, nous aurons beau statuer

qu'elle ne l'est pas , au lieu de la réhabiliter , nous ne ferons que nous avilir nous-mêmes.

» Qu'est - ce que le talent du Comédien ? L'art de se contrefaire , de revêtir un autre caractère que le sien , de paroître différent de ce qu'on est , de se passionner de sang-froid , de dire autre chose que ce qu'on pense aussi naturellement que si on le pensoit réellement , & d'oublier enfin sa propre place à force de prendre celle d'autrui. Qu'est-ce que la profession du Comédien ? Un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent , se foumet à l'ignominie & aux affronts qu'on achete le droit de lui faire , & met publiquement sa personne en vente. J'adjure tout homme sincere de dire s'il ne sent pas au fond de son ame qu'il y a dans ce trafic de soi-même quelque chose de servile & de bas. Vous autres philosophes , qui vous prétendez si fort au-dessus des préjugés , ne mourriez-vous pas tous de honte si , lâchement travestis en Rois , il vous falloit faire aux yeux du public un rôle différent du vôtre , & exposer vos Majestés aux huées de la populace ? Quel est donc , au fond , l'esprit que le Comédien reçoit de son état ? Un mélange de bassesse , de fausseté , de ridicule orgueil , & d'indigne avilissement , qui le

rend propre à toutes sortes de personnages ; hors le plus noble de tous , celui d'homme qu'il abandonne.

» Si tout cela tient à la profession du Comédien , que ferons - nous , MESSIEURS , pour prévenir des effets inévitables ? Pour moi , je ne vois qu'un seul moyen ; c'est d'ôter la cause. Quand les maux de l'homme lui viennent de sa nature ou d'une manière de vivre qu'il ne peut changer , les Médecins les préviennent-ils ? Défendre aux Comédiens d'être vicieux , c'est défendre à l'homme d'être malade.

» S'enfuit-il de-là qu'il faille mépriser tous les Comédiens ? Il s'enfuit , au contraire , qu'un Comédien qui a de la modestie , des mœurs , de l'honnêteté , est , comme vous l'avez très-bien dit , doublement estimable , puisqu'il montre par-là que l'amour de la vertu l'emporte en lui sur les passions de l'homme , & sur l'ascendant de sa profession. Le seul tort qu'on lui peut imputer , est de l'avoir embrassée. »

M. de Mirabeau , impatienté des mauvaises raisons & du plat verbiage de Jean - Jacques , l'ayant poussé rudement , lui dit : « Tais - toi , » Jean-Jacques , je vais parler. » Et s'adressant à l'Assemblée auguste , il continua , en disant :

» « MESSIEURS, ce vieux radoteur ne vous
 » a déjà que trop égarés dans son Contrat social ;
 » j'avois alors malheureusement l'esprit diftrait ;
 » certains projets m'occupoient tout entier ;
 » je ne pus vous éclairer à temps , & je laiffai
 » passer les principes de Jean-Jacques : aujour-
 » d'hui le temps est à moi , ma tête est libre ;
 » mes projets , dieu - merci , font un peu
 » déblayés ; & avant d'être Maire de Paris ;
 » (ce dont je ne me foucie pas plus que d'être
 » Ministre) , j'aurai le loifir de vous montrer la
 » vérité que Rousseau vous déguife.

» Vous délibérez fi vous devez admettre les
 » Comédiens dans vos affemblées politiques.
 » Y penfez-vous ? cette question n'est-elle pas
 » réfolve déjà ? & pouvez-vous l'agiter encore ?
 » Ouvrez les yeux , & regardez-moi. N'ai - je
 » pas été , moi le Comte de Mirabeau , l'un
 » des flambeaux des affemblées de Provence ?
 » Et que fuis-je donc ici , MESSIEURS ? Et l'on
 » ofe demander fi les Comédiens font éli-
 » gibles , quand on me voit élu ! ou bien
 » n'est-ce point un coup de poignard que
 » l'envie fe prépare à me porter par derriere ?
 » Et quand on aura décidé que les Comédiens
 » font inadmissibles , alors peut - être on me
 » dira . . . Je le fais , MESSIEURS , ce qu'on me
 » dira ; je le prévois , je le préviens , je vais le
 » dire moi-même.

» Oui , je l'avoue hautement , j'ai joué la
 » comédie , à Aix , à Versailles , à Paris ; je
 » l'avois jouée à Berlin , à . . . par-tout enfin ;
 » je ne m'en cache point , j'en fais gloire ;
 » j'ai joué la tragédie auffi ; je l'ai jouée dans
 » les rues , dans les places , dans les carrefours
 » de Paris , de Versailles , dans la galerie du
 » palais même du Roi ; que dis-je ? à sa porte ,
 » à celle de la reine .

» Eh bien , MESSIEURS , êtes-vous contents ?
 » me montre-je autre que je suis ? Je suis
 » Comédien fans doute , Tragédien même , &
 » pourtant Député , & pourtant Légiflateur !
 » C'est à vous maintenant de décider fi mes
 » camarades doivent entrer dans le lieu où je
 » suis , ou fi je dois fortir des lieux où vous
 » êtes Moi , fortir des lieux où vous êtes !
 » Eh quoi , MESSIEURS , ne reconnois-je pas
 » dans cette auguste affemblée , trente , qua-
 » rante , cinquante de mes collegues , Comé-
 » diens , Tragédiens comme moi ? Je les marque
 » de l'œil , je vais vous les montrer du doigt . .
 » Mais je m'arrête . Non , MESSIEURS , opinez ,
 » opinez en paix ; mais dans l'instant où votre
 » Décret aura écarté les Comédiens de cette
 » enceinte , dans cet instant même , du bout
 » de mon doigt , MESSIEURS , je vous déclare
 » que , duffé-je me perdre , je vais diffoudre

» l'Assemblée nationale ; car , daignez m'en
» croire , j'en fais un peu plus que le Comité
» des recherches.

» Maintenant , MESSIEURS , un mot sur les
» Juifs : je les aime , je ne m'en cache pas
» davantage , & je me fais honneur de ma
» reconnoissance : dans des temps de détresse,
» ce peuple aimable m'a prêté ses services ;
» c'est bien le moins de les payer en paroles.

» Certains je ne fais qui , esprits lourds &
» timides , consciencieux législateurs , vous ont
» dit que les Juifs étoient haïs de toute la
» terre.

» Admirable raison ! Et moi , MESSIEURS ,
» la terre entière m'aime-t-elle ?

» La haine des hommes ne prouve que
» leur crainte , leur crainte prouve le respect ,
» & le respect , le mérite. Que les hommes
» haïssent tant qu'ils voudront les Juifs & moi ,
» mais qu'ils tremblent.

» O temps ! ô mœurs ! les Juifs font nos
» pères ; & nous , enfans dénaturés , nous
» délibérons si nous les admettrons à nous
» proposer des loix ! O mon pere ! ô l'ami des
» hommes ! j'atteste tes mânes ; parois & dis
» à ces ingrats ; si jamais j'ai rougi de mon
» pere , & si jamais mon pere a rougi de
» moi !

» Venez donc, Izachar ; venez Zabulon ;
» venez Ifcariot , venez Aaron , & vous Juda ,
» venez , accourez , mêlez - vous enfin à vos
» enfans , qui déjà ouvrent leurs bras à vos
» magnifiques loix mosaïques !

» Mais feulement , ô Zabulon ! ô Izachar !
» ô Ifcariot ! ô Juda ! tâchez , pour Dieu , &
» pour la commodité de votre famille , de nous
» vendre l'argent un peu moins cher.

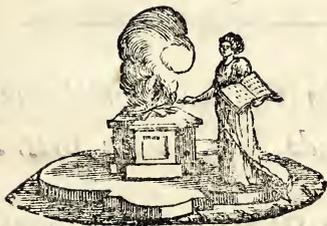
» Parlons du Bourreau , MESSIEURS ; un mot
» vous suffira : à bon entendeur , salut. J'opine
» pour l'admettre , & pour cause ; il est bon
» d'avoir des amis par-tout. »

M. de Mirabeau finit ; l'assemblée applaudit
avec transport ; M. Barnave se mordit les
levres par pure envie ; MM. de Montmorency,
Lameth , Castellane , Roberfpierre , leverent
les yeux au ciel d'admiration ; & l'Auteur du
Journal de Paris , fourit finement à M. de
Mirabeau , de ce fourire pénétrant , qui disoit
au Comte , *je vous entends , & je tournerai cela
comme il convient , dans mon Journal où je mets
tant d'esprit.*

Quels hommes ! quels législateurs ! quels
génies extraordinaires ! On ne voit que cela
dans cette merveilleuse assemblée. Tous les
Députés sentent le génie , comme autrefois un

petit - maître sentoit le musc : dès l'entrée ;
cette odeur vous faifit la tête ; c'est à se trouver
mal ; car odeur de génie est bien plus forte
qu'odeur de saint.

Platon , Solon , Lycurgue , ô petits Grecs !
que de choses vous ressoient à apprendre !



SUITE DES DÉCRETS

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

CONCERNANT LES COMÉDIENS.

*Élection des Officiers municipaux dans la
ville de Nan... en Bret...*

APRÈS le Décret immortel, après tous les autres Décrets de l'auguste assemblée, concernant les Municipalités ;

Après leur sanction, donnée par le Roi ; *librement, très-librement*, (car l'homme est libre, quoiqu'en disent les athées : les sages métaphysiciens de l'auguste assemblée sont tous de cet avis ;)

M. le Garde-des-Sceaux expédia ces admirables loix avec toute la diligence requise en tel cas par la très-diligente assemblée.

On fait assez que ces loix, reçues avec amour, avec respect, furent exécutées dans toutes les villes du royaume, sans embarras, sans murmure, sans trouble, tant le pouvoir de la vérité est grand ! On vit, à la voix de nos Décrets ravissans ; toutes les pierres de l'immense édifice de la France, s'arranger d'elles-mêmes, & , pour ainsi dire, en cadence & en dansant, comme les murailles de Thebes se bâtirent au son de la lyre d'Amphion.

Mais ce qu'on ne fait pas assez, c'est l'exemple à jamais mémorable de patriotisme & de justice, donné par les habitants de la ville de Na. . . en Bret. . .

Cette ville possédoit depuis long-temps une troupe d'excellents Comédiens ; elle faisoit les délices des habitans de tous les sexes & de tous les ordres, (si ordres il y a.) C'étoit au spectacle que les femmes donnoient à leurs amans des rendez-vous innocents ; c'étoit au spectacle que les maris arrangeoient un souper vertueux avec les Actrices ; c'étoit au spectacle que les jeunes gens, amoureux des sciences physiques, venoient étudier les loix du mouvement, en suivant de l'œil & du cœur les mouvements d'une jeune Danseuse ; c'étoit au spectacle que les Clercs, les Abbés

honteux , la modeste jeuneſſe du parterre venoient s'exercer au grand art de parler en public , & ſi néceſſaire aujourd'hui , en criant à tue-tête : *Commencez ! paix-là ! à bas le chapeau !*

Enfin , il étoit conſtant chez tous les bons eſprits de Na. . . , que les Comédiens étoient les citoyens les plus utiles ; que diſ-je ? les plus indiſpenſables. Auſſi , la nouvelle du Décret ſur leur éligibilité , fut-elle reçue avec acclamation publique , avec un ſaint reſpect pour les droits de la nature humaine & comique. *Enfin* , diſoit-on , *il nous ſera donc permis de prouver à nos concitoyens les Comédiens , notre eſtime & notre amour !*

On le leur prouva bien ; car voici très-fidèlement l'élection conſulaire , telle qu'elle fut faite. On verra que l'eſtime des habitans de Na. . . fut mettre la juſtice & les loix à profit.

Voilà les bons citoyens ! D'autres obſervent les loix par crainte , ceux-ci les obſervent par paſſion.

*Élection des Officiers municipaux de
Na.....*

Maire M. CRISPIN.

*Jeune homme d'environ trente ans , acteur
parfait , une pantomime variée , souple , expres-
sive , un masque admirable , geste animé , gaieté
charmante ; ce sera un merveilleux Maire.*

Procureur-Syndic M. SCAPIN.

*On ne vit jamais une telle science de plier &
déplier sa physionomie ; un air de quiétude enve-
loppé dans son manteau , & pendant ce temps ses
mains trottent & se fourrent par-tout. Excellent
Procureur-Syndic.*

Substitut du Procureur-Syndic... M. PASQUIN.

*Plus lesté , plus léger , mais moins profond
dans son jeu ; cependant très-bon pour un Substitut.*

Membres du Bureau de la Municipalité.

M. CASSANDRE. *On l'appelle le bon homme ;
il a le ridicule d'être toujours amoureux à son
âge ; mais cela prouve , dans le fond , une belle*

ame, un homme sensible : sujet précieux pour une Municipalité.

M. GÉRONTE. *Un de ses enfants faisoit courir le bruit qu'il étoit avare & dur ; mais, outre qu'il faut se défier de ces propos de comédie, le public a pensé que ces petits défauts seroient des ingrédients qui tempéreront la prodigalité & la complaisance de quelques autres. Il a été nommé à une très-grande pluralité.*

M. ARGANTE, *homme de bon sens, quoi qu'en disent tous ses neveux, qui sont toujours des ennemis-nés de ces pauvres oncles. On compte beaucoup sur M. Argante dans le Bureau.*

M. LISIMOND, *vieillard charmant, buvant bien, grondant bien, encore très-verd ; mais il faut de ces gens-là pour une grande administration, qui tend sans cesse au relâchement.*

Membres du Conseil de la Municipalité.

M. SGANARELLE. *Il faisoit autrefois des fagots ; maintenant il est Médecin & Comédien : il n'y a guere que sa femme qui se plaint de cet habile homme. C'est un savant profond, & qui a singulièrement étudié son Aristote ; grand politique ; par conséquent on est fort étonné qu'il*

ne soit pas admis dans le Bureau ; mais il régnera dans le Conseil.

M. FIGARO , élève de M. de Beaumarchais ; cela dit tout ; par le maître, le disciple est jugé.

M. POINTU. Je n'ose point assurer si c'est M. Eustache, ou M. Guillaume, ou M. Jérôme. J'ai écrit, & j'attends des mémoires ; mais on peut se rassurer d'avance sur l'esprit général de cette famille ; elle est très-avantageusement connue : n'importe lequel, la Municipalité est entre bonnes mains.

M. GEORGE DANDIN. Excellent caractère ; & ne faisant point le capable ; aussi convient-on que, sans sa femme, qui a vivement sollicité pour lui, & qui l'a, pour ainsi dire, montré au doigt, on l'auroit laissé enfoncé dans son mérite.

MM. ERASTE, VALERE, DAMIS, LÉANDRE ; jeunes gens de la plus haute espérance ; ils aiment peut-être un peu trop les grands airs, la parure ; mais une étude assidue de la belle Déclaration des Droits de l'Homme & de l'heureuse Constitution ; travaillée ensuite par six mois d'exercice de municipalité, en fera des Puffendorfs & de petits Carons.

Je ne parle pas de M. RIGAUDON , premier danseur , & de M. BEFASI , premier chanteur. Le premier mettra la Municipalité sur un bon pied , & le second y fera régner l'harmonie.

M. FRONTIN , trésorier. *La pauvreté lui a servi de recommandation.*

Secrétaire - Greffier , M. LUMIGNON , moucheur de la comédie , *homme lumineux.*

Événemens qui suivirent l'Élection consulaire.

LE jour de l'élection consulaire , le magnifique corps municipal résolut , pour la récréation de la commune , de jouer extraordinairement une comédie , où ne paroîtroient absolument que MM. les Acteurs municipaux ; & dans l'objet de témoigner leur reconnoissance pour l'ineffimable confiance dont le public les avoit honorés , les abonnemens furent suspendus , & le prix des places fut doublé.

Pendant les trois premiers actes , M. *Crispin-le-Maire* fut applaudi à tout rompre ; jamais il ne joua avec autant de gentillesse. Dans une certaine scène , où M. le Conseiller *Valere* lui donne des coups de bâton , il les reçut avec

une dignité, une gaieté, qui fit fingulièrement bien augurer de la vigueur & de la noblesse de sa future administration.

M^{lle}. Lifette, femme de M. *Crispin-le-Maire*, s'acquitta de son rôle à faire étouffer de rire tout le parterre, & chacun faisoit cette remarque : *Cette Dame représentera très-bien; elle fera les honneurs de la ville avec une grandeur bien imposante.*

M. le *Procureur-Syndic-Scapin* manqua quelques endroits ; mais quand il fut question d'escamoter dans la poche de son maître, M. *Cassandre*, *membre du Bureau municipal*, il remplit cette fonction avec une dextérité que le parterre applaudit avec transport ; on n'entendoit que des *bravo ! bravo !* M. le *Procureur-Syndic !* voilà ce qui s'appelle voler ! *bravo ! bravo !* M. le *Procureur-Syndic !*

Dans les entr'actes, M. le *Greffier-Lumignon*, moucheur de chandelles, animé sans doute de l'orgueil que lui inspiroit sa nouvelle gloire, voulut s'en montrer digne, justifier d'un seul coup le choix du public, & prouver que s'il avoit été choisi comme un homme familier avec toutes les lumieres, on ne s'étoit point trompé ; mais dans son transport, & cette espece d'ivresse que produit une grande joie, sa main trembla, la mouchette baissa, & il

rata tout un lustre , dont il ne laissa pas une seule chandelle allumée.

Quelques superstitieux du parterre (car à la honte de l'esprit humain , & malgré les efforts de l'Assemblée nationale , il en reste encore ;) quelques superstitieux , dis-je , prirent à bien mauvais augure toutes ces chandelles éteintes , & plusieurs allèrent jusqu'à prédire que M. le Greffier *Lumignon* pourroit fort bien n'y voir goutte pendant toute sa municipalité.

En récompense , M. le Conseiller *Geronte* fit des merveilles , & il mania sa canne , tira sa perruque , boutonna son habit avec une telle sagesse , une si grande profondeur , que tous les connoisseurs s'écrièrent de concert : *voilà une force judiciaire ! La Municipalité a fait une excellente acquisition.*

Tout alla bien jusqu'au cinquième acte , où je ne fais quel démon (peut-être étoit-ce un janséniste) s'insinua dans le parterre pour troubler cette fête patriotique & municipale.

M. le Maire ayant tout d'un coup baissé sa voix de deux grands tons , on entendit sortir du milieu du parterre une voix , qui s'écria : *plus haut , M. le Maire , plus haut !* On prétend même que les troisièmes loges s'en mêlerent ,

mais je ne le crois pas ; elles sont trop décentes & trop philosophiques.

M. le Maire fit d'abord tête à l'orage , & ne démentit point sa dignité ; il recueillit son ame , & , s'avançant sur le bord du théâtre , il dit :

« Mes chers concitoyens , rappelez-vous ici » la déclaration des droits : certainement l'étendue » libre que l'homme peut donner à sa voix , est » un des articles des droits de sa nature ; & si l'on » peut parler librement , on peut moduler sa pensée » de même. »

Là-dessus un Médecin publiciste qui se trouvoit au parterre , & qui depuis Moliere en vouloit aux Comédiens , prit la parole , & dit :

« M. le Maire , permettez-nous de vous faire » observer que les droits de la nature sont modifiés » par les devoirs de Comédien ; & quand l'homme » voudroit se taire , il faut que le Comédien parle. »

M. le Maire ne perdit point la présence d'esprit , si nécessaire dans les grandes fonctions publiques ; & voici comment il repliqua :

« Monsieur , si j'ai modifié les droits de la » nature par les devoirs de Comédien , Messieurs » les citoyens de cette ville ont , à leur tour , » modifié les devoirs de Comédien par l'autorité » de Maire ; & si vous ordonnez au Comédien

» de parler plus haut , le Maire vous ordonne de
» parler plus bas. »

« Moi , parler plus bas ! un Comédien
» ordonner à un Médecin de parler plus bas !
» A moi , parterre ! » A peine ces mots furent
prononcés , éclats , huées , injures , de partir
de tous côtés , & ces effrénés de s'écrier : *A bas
le corps municipal ! à genoux le corps municipal !
en prison le corps municipal !*

A cette émeute épouvantable , M. le Maire-
Crispin , M. le Procureur - Syndic - Scapin ,
MM. les conseillers Cassandre , Argante ,
Géronte , Lifimond ; MM. Sganarelle , Figaro ,
George Dandin , Valere , Damis , Erasme ,
Léandre , & M. Lumignon ; enfin , tout le
corps municipal s'avança majestueusement , &
se déploya en demi-cercle sur le théâtre ; ils
s'étoient fait soutenir par un Gengis-Kan ,
un Néron , un Atrée , & quelques Gardes.
Ils se flattoient , par cet appareil imposant ,
de contenir le parterre révolté ; mais la digue
du respect étoit rompue , & le torrent de
l'insubordination & de l'irrévérence couloit.

*A genoux le corps municipal ! en prison le corps
municipal !* recommencerent de plus belle :
alors il fallut frapper les grands coups ; &
M. Crispin-le-Maire s'adressant à M. le Comte
de *** , cordon-bleu & commandant mili-

taire, qui se trouvoit alors dans une loge, il lui dit : « Monsieur, je vous ordonne, en ma » qualité de Maire de la ville, de me prêter » main-forte, & de faire avancer vos troupes » avec le drapeau rouge, pour mettre à exé- » cution la Loi Martiale, & dissiper le parterre, » ou bien le tuer, selon la loi. »

Le pauvre Cordon-bleu, tout honteux, & sentant son aristocrate cent pas à la ronde, rougissoit, hésitoit, ne remuoit pas ; mais M. Crispin lui cria, d'une voix menaçante : « Monsieur, de la part de la Constitution & » de l'Assemblée nationale, je vous somme, » vous, vos officiers & vos soldats ; & si vous » tardez, je vous rends responsable de tous » les événemens, depuis les coups de sifflet » jusqu'aux coups de pied dans le cu, inclu- » sivement... Au surplus, Messieurs, ajouta » le Maire-Crispin, en élevant la voix, je » vous avertis que j'en écrirai à M. le Comte » de Mirabeau, ex-Ministre, & bientôt Maire » de Paris, & mon confrere ; il nous protege, » & l'on fait sa puissance... » A ces mots, tout le monde éclata de rire ; & quand on eut ri, on ne se fâcha plus.

Depuis ce moment, le corps municipal continue ses nouvelles fonctions, avec l'entière approbation & la plus haute estime du public :

partagés entre l'Hôtel-de-ville le matin , & la Comédie le soir ; tantôt ils reglent les impositions de la ville , tantôt la recette de leurs troupes. Vous verrez le même homme qui rédige des jugemens de police , allumer , le soir , les chandelles de la Comédie ; & nos yeux , encore enfans , étonnés d'abord de ce mélange du chaperon avec le manteau de *Crispin* , la calotte de *Géronte* , le costume de *Cassandre* , les habits brodés de *Valere* , sont maintenant enchantés de la belle harmonie de ces objets ; & nous bénissons l'Assemblée nationale qui a connu le fin des choses , qui a su tirer , à pleins seaux , la vérité du fond de son puits : Assemblée auguste , (c'est le vrai mot) l'admiration du monde , le mors de la Noblesse , le marteau du Clergé , la chaîne des Rois , la couronne des Comédiens , l'espérance des Juifs , & les délices du Bourreau.

Du Janvier 1789.

Nous venons d'apprendre à l'instant le magnifique Décret de l'Assemblée nationale sur les préséances.

Ce Décret nous a confirmé ce qu'on avoit

déjà dit : c'est que dans le grand œuvre , ou le grand *opéra* entrepris par l'auguste Affsemblée, il ne restoit plus rien à faire que les danses & les ballets , c'est - à - dire , pour parler sans figure , la loi des cérémonies. Nous avons encore admiré dans celle-ci une nouvelle immolation des préjugés aux grands principes. En effet , M. le Maire , MM. les Officiers municipaux , ne représentent-ils pas la Nation , la première Nation de l'Europe !... Tout cela est incontestable.

Mais ce qui nous a paru délicieux dans cette séance , c'est le trait de comédie que M. le Comte de Mirabeau a lancé sur ce grand théâtre , par forme d'opinion. Quel homme que ce Comte de Mirabeau ! quelle gentillesse ! quelle variété ! Mon Dieu ! le grand dommage qu'il ait quitté le ministère , & qu'il ne veuille pas prendre la mairie ! que dis - je ? ah ! que n'est - il le Stadhouder d'une des républiques fédératives de France !

Sa modestie nous perd ; c'est un défaut très-dangereux , dans un grand homme , que de ne pas penser assez bien de soi-même. Il laisse ravir , par des intrigans , les fruits réservés à la vertu & au génie.

Autre suite d'événemens.

Les événemens se succèdent avec une telle rapidité , & nous les considérons avec une curiosité si naïve , qu'on pourroit comparer la France à une grande lanterne magique : tous les François sont à la lunette , & l'auguste Assemblée nationale montre la lanterne à magie. Il me semble quelquefois l'entendre dire : *Eh ! Messieurs , regardez bien : voilà le Roi , la Reine & la famille royale ; voyez comme ils sont accompagnés de toute leur cour ; voyez ces gardes qui les environnent ; voyez ce peuple qui court après , en criant vive le Roi. . . . Vous l'avez bien vu , Messieurs : eh bien ! vous ne le voyez plus... Voyez , à présent , les Messieurs de la Noblesse , les Ducs , les Comtes , les Marquis , les Seigneurs , avec leurs carrosses , leurs pages , leurs valets , leurs livrées.... Vous les avez bien vus :.... eh bien ! vous ne les verrez plus... Voyez Messieurs les Evêques. . . . Ah ! c'est trop , c'est trop , Messieurs de l'Assemblée nationale ; de grace , arrêtez-vous un moment ; ce mouvement fait tourner la tête.*

Reposons-nous sur des objets qui soient fixes au moins pour deux années ; par exemple , sur l'élection du bourreau de la ville de R. . .

à la place de Maire. Il me semble , d'ailleurs , que l'ordre naturel des choses ne nous permet pas de passer sous silence cette importante élection ; & je m'y sens d'autant plus obligé , que j'en connois tout le détail. Il ne faut pas soustraire ces matériaux à l'histoire. Je commence.

Les citoyens actifs de la ville de R... s'assemblerent le de ce mois , pour élire leurs Officiers municipaux , selon la nouvelle loi municipale. Déjà les murmures , enfans des cabales , agitoient l'assemblée ; déjà l'on ne s'entendoit plus , lorsque , tout-à-coup , apparut , dans l'assemblée , l'exécuteur de la haute-justice , appelé , en langue vulgaire , le *bourreau*.

Cette apparition inattendue causa beaucoup de frayeur aux ames timorées qui ne sont pas encore endurcies aux grands principes de droit naturel , & manquant de ce courage , de ce *robur* , de cet *æs triplex* , de ce *je ne sais quoi* , si nécessaires dans les grandes révolutions. Quoi qu'il en soit , le citoyen bourreau ayant fièrement demandé & obtenu le silence des électeurs , il lut , à haute & intelligible voix le *sage* Décret de l'*auguste* Assemblée nationale , qui , dans l'*immortel* ouvrage de l'*heureuse* constitution , détermine les droits

sacrés qu'a tout *homme* citoyen de concourir
au gouvernement *libre* de sa patrie *fortunée* ;
& il dit :

« MESSIEURS ;

» J'ai l'honneur & le bonheur d'être né
» François , & je vous apporte mes preuves : ce
» n'est pas un extrait d'acte baptistère , mais une
» espece d'acte mortuaire , non moins légal.
» C'est , Messieurs , un Arrêt du Parlement de
» R. . . . lequel me condamna , en 17 à
» être pendu. Vous verrez , dans cet Arrêt , la
» preuve authentique & juridique de ma nais-
» sance.

» Vous me demanderez comment il se fait
» que de *pendu* je sois devenu *pendeur* , après
» avoir été quelque peu *pendant*. Le voici ,
» Messieurs ; prêtez-moi une favorable atten-
» tion : Nous étions trois complices , pour un
» vol bien prouvé , & pour un assassinat diable-
» ment soupçonné. Bref , ces aristocrates du
» Parlement de R. . . . n'en trouvant point
» assez pour nous faire rouer , en trouverent
» de reste pour nous faire pendre. Heureuse-
» ment pour moi , Messieurs (car je sens ,
» d'aujourd'hui seulement , toute l'étendue de
» mon bonheur) heureusement le bourreau

» de la ville de R. . . mourut d'un coup de
 » sang , la veille de l'exécution de notre arrêt ;
 » & personne ne se présenta pour le remplacer.

» Alors , Messieurs , nous étions bien loin
 » de prévoir l'auguste Assemblée nationale.
 » Les grands principes d'humanité étoient en-
 » core inconnus ; la France se trouvoit à mille
 » lieues d'une déclaration des droits : aussi
 » personne ne vouloit-il être bourreau.

» Dans l'extrémité ou jetoit cet obstacle ;
 » on offrit à chacun de mes deux complices ;
 » sa grace , avec l'office vacant. Chose éton-
 » nante ! les mauvais principes & les préjugés
 » l'emportèrent : ils refuserent , en déclarant
 » qu'ils aimoient mieux être pendus que bour-
 » reaux.

» Enfin on me fit la même offre. Le croi-
 » riez-vous , Messieurs ? je l'avoue en rougissant ;
 » j'hésitai long - temps moi - même ; une voix
 » terrible s'élevoit du fond de mon cœur , & ne
 » cessoit de me crier : *Malheureux , que vas - tu*
 » *faire ? peux-tu bien , de sang - froid , tuer ton*
 » *semblable , un homme qui ne t'a point fait de*
 » *mal ?* Cette voix du préjugé ; je la prenois
 » pour celle de l'humanité , de la nature
 » même ; & mon illusion étoit telle , que si je
 » n'avois étouffé cette implacable voix dans
 » une bouteille d'eau-de-vie dont je m'enivrai ,

» je crois , en vérité , que j'aurois mieux aimé
 » être un pendu repentant , qu'un bourreau de
 » sang-froid.

» Oui , Messieurs , jamais je n'ai fait d'exé-
 » cution sans éprouver le même trouble , la
 » même horreur , sans entendre les mêmes
 » cris ; & quand j'avois tué un homme qui ne
 » m'attaquoit pas , & ne pouvoit se défendre ,
 » je me sentoís infame dans mon cœur &
 » monstrueux à mes yeux même.

» O Messieurs ! ô mes bons concitoyens !
 » que de graces j'ai à rendre à l'auguste Assen-
 » blée nationale ! elle me rend l'honneur , le
 » repos , la vie ; enfin elle m'a refait ma conf-
 » science ; & si j'entendois encore murmurer
 » la voix pitoyable qui me poursuit , j'appli-
 » querois sur mon cœur , comme un infail-
 » lible topique , l'heureuse constitution , & la voix
 » de ma conscience se taîroit pour jamais.
 » Sous cette cuirasse , plus forte que l'acier ,
 » toutes les vérités circuleront paisiblement
 » dans mes veines , avec les droits de la na-
 » ture où ceux du bourreau sont si évidemment
 » compris. . . . »

A ces mots , on entendit un murmure sourd
 d'étonnement , & sans doute d'admiration.

Le maître des hautes œuvres en profita en
 habile orateur , & dit :

« Je

« Je lis dans vos yeux , mes chers conci-
 » toyens , votre étonnement de m'entendre
 » parler si bien morale & politique. C'étoit
 » encore un phénomène réservé à la magni-
 » fique constitution , & aux maîtres ouvriers
 » dont elle est le chef-d'œuvre. Du moment
 » que je vis arriver la déclaration des droits ,
 » je prévis , sans peine , ma prochaine gran-
 » deur , & ma future éligibilité aux Affem-
 » blées nationales. Rempli dès-lors de cet
 » immense desir de gloire , qui dévore les
 » Mirabeaux & ses dignes émules ; voulant sa-
 » tisfaire la même passion par les mêmes ta-
 » lents , je n'ai plus cessé de m'exercer tous
 » les jours , en secret , au grand art de la
 » parole ; & si mon ambition n'est point
 » trompée , l'Univers me verra , la France
 » m'entendra parler , tour - à - tour , tantôt
 » au nom de la Nation , dans la tribune
 » triomphale ; tantôt pour un pendu , sur le
 » haut d'une échelle : tantôt je proposerai une
 » loi pour le salut de la France , & tantôt un
 » *Salve* pour l'ame d'un assassin. Je veux ,
 » Messieurs , oui , je veux devancer l'immor-
 » tel Mirabeau lui-même , & porter , avant lui ,
 » mon éloquence de la tribune à l'échafaud. »

Un honorable membre de l'Assemblée ;
 ayant trouvé le discours du citoyen bourreau

prodigieusement diffus , & tirant sur le bavard , s'écria : A l'ordre. Mais lui , sans se déconcerter , avec cette noble assurance d'un cœur pur , avec ce courage de la honte qui s'appelloit autrefois *impudence* , & qui distingue aujourd'hui nos Lameths , nos Barnaves , nos Robers - Pierre , & tous les plus illustres Députés , reprit en ces termes :

« Personne , Messieurs , n'est plus ami de
 » l'ordre que moi ; mais je n'ai pas cru m'en
 » écarter , en dissipant quelques nuages du
 » préjugé sur ma profession civique : & vous
 » me permettrez d'ajouter un seul mot sur
 » ce noble sujet. Ai - je besoin de vous rappel-
 » ler que le peuple de Paris (le premier
 » peuple de l'univers sans contredit) ayant
 » décapité M. de Launay , ayant décapité
 » M. de Fleffelles ; ayant pendu M. *Foulon* ,
 » ayant pendu M. *Bertier* , ayant pendu un
 » boulanger , la profession de bourreau est
 » devenue sacrée , par le fait autant que par
 » le droit ?

« Le droit ; l'auguste Assemblée nationale l'a
 » consacré par ses principes & ses décrets.

« Le fait ; il est ennobli par les actions du
 » premier peuple du monde.

« O la plus auguste Assemblée de l'univers !
 » ô premier peuple du monde, peuple de Paris,

» célèbre sur-tout par ta gentilleffe & ton
 » amour pour les beaux arts ! foyez tous bénis !
 » & que le ciel protege à jamais votre tendre
 » humanité !

» Les ennemis du bien public , du droit
 » naturel , & du beau physique & moral , vou-
 » dront-ils m'élever quelque conteftation fur la
 » contribution que je paie , ou que je ne paie
 » pas ? inutiles efforts , prétextes d'*aristocrates* !
 » Ecoutez-moi , mes chers concitoyens , écoutez-
 » moi. Je déclare hautement devant vous , que
 » fur mes journées de travail , ces journées que
 » le ciel & la terre connoiffent fi bien , je
 » confens que vous m'en retranchiez , non
 » seulement dix & vingt , mais toutes. Mes
 » concitoyens , je dis toutes ; & j'en ai fait ma
 » déclaration à l'Assemblée nationale. Oui ,
 » j'ai offert , pour don patriotique , de pendre
 » à l'avenir *gratis* , & pour le seul plaifir
 » de faire du bien à mes semblables. Oui ,
 » je l'ai offert , & mention honorable en
 » fera faite dans le procès-verbal de l'auguste
 » Assemblée ; vous y lirez combien le vertueux
 » *Mirabeau* , l'irréprochable *Chapelier* , le fen-
 » sible *Barnave* , l'estimable *Roberts-Pierre* , le
 » sage *Lameth* , & les plus grands cœurs comme
 » les plus beaux génies de l'Assemblée , ont
 » été touchés , pour l'Etat & pour eux-mêmes ,
 » de cette sublime économie.

» Vous resteroit-il encore des objections ?
 » non , Messieurs , non ; je suis citoyen actif ,
 » la nature des choses l'annonce , la constitu-
 » tion le prononce , le peuple de Paris l'a
 » prouvé ; & votre obéissance mettra le sceau
 » à cette douce vérité. Puissé - je , Messieurs ,
 » vous en faire bientôt éprouver la salutaire
 » influence ! »

! Ce discours , approchant assez du sublime , prononcé d'ailleurs d'une voix ferme , d'un ton véhément , accompagné d'un geste foudroyant , semblable enfin (si quelque discours peut l'être) aux discours du Comte de Mirabeau , pour la forme & pour le fond , entraîna l'Assemblée comme un torrent entraîne une paille , comme le torrent de M. de Mirabeau entraîne les fétu d'opinions qu'il trouve en son chemin.

D'abord , les électeurs *bouchers* applaudirent avec transport ; les électeurs *cordiers* s'y joignirent , puis les *couteliers* , ensuite les *charpentiers* , faiseurs d'échelles & d'échafauds ; enfin l'entousiasme devint si général , si contagieux , si nous osions nous servir de cette expression , que le respectable citoyen bourreau fut élu Maire de la ville de R. . . à la pluralité de 2001 suffrages , contre 1998. Il n'eut qu'un seul compétiteur ; c'étoit un citoyen actif vidangeur , & maître des basses

œuvres ; celui - ci réunit les 1998 suffrages. Tout le monde convint qu'il parla avec beaucoup de finesse & même de profondeur ; il fit valoir la modestie de sa profession qui semble fuir non seulement les yeux des hommes , mais tous les sens qui pourroient saisir ses utiles actions. « Le bien que je fais , » disoit-il , je le cache dans l'ombre , & celui-ci semble affecter la lumière du midi. » D'ailleurs , quelle différence pour l'utilité ! » Le séjour de ce que j'écarte de vos villes , » ne seroit-il pas mille fois plus dangereux que » celui des filoux & même des assassins que » l'honorable préopinant fouette ou tue ? » Le maître des basses œuvres eut beau faire ; celui des hautes œuvres emporta la Mairie , & cela devoit être : le vidangeur ne fut que Conseiller.

F I N.

(72)

The first part of the paper is a
 list of names of persons who
 were present at the meeting
 held on the 1st of January
 1840. The names are
 arranged in alphabetical order
 and are as follows:—
 Mr. A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z.
 The second part of the paper
 is a list of names of persons
 who were present at the
 meeting held on the 15th
 of January 1840. The
 names are arranged in
 alphabetical order and are
 as follows:—
 Mr. A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z.
 The third part of the paper
 is a list of names of persons
 who were present at the
 meeting held on the 30th
 of January 1840. The
 names are arranged in
 alphabetical order and are
 as follows:—
 Mr. A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z.

F I M